



## **Emerald Health Therapeutics reçoit un permis de culture pour une nouvelle exploitation de cannabis biologique en Colombie-Britannique**

Juin 24, 2019

**Les installations biologiques se composent de 14 492 m<sup>2</sup> répartis sur deux serres et potentiellement de 9,7 ha de culture en plein air**

VANCOUVER, Colombie-Britannique, 24 juin 2019 (GLOBE NEWSWIRE) -- Emerald Health Therapeutics, Inc. (« Emerald ») (TSXV : EMH ; OTCQX : EMHTF) a reçu son permis de culture initial de la part de Santé Canada pour ses nouvelles installations de culture de cannabis biologique dans le district régional du Grand Vancouver, en Colombie-Britannique. Idéalement adapté pour permettre à Emerald de produire du cannabis biologique d'excellente qualité, l'exploitation comprend deux serres de 7 246 m<sup>2</sup> chacune et 4,8 ha (environ 48 500 m<sup>2</sup>) de culture en plein air, avec potentiellement 4,85 ha supplémentaires. Ce permis autorise la culture sur une superficie initiale de 1 394 m<sup>2</sup> de serre. Ce site a été délibérément conçu pour la culture biologique, avec l'objectif de dépasser une production annuelle de 30 000 kg, en supposant que toutes les superficies de production intérieure et extérieure fassent l'objet d'un permis.

« Les produits biologiques plaisent à de nombreux consommateurs, y compris aux utilisateurs de cannabis. C'est pourquoi, nous avons hâte de servir nos produits de cannabis biologique de qualité aux consommateurs, aussi bien dans un cadre médical que récréatif », a indiqué le Dr Avtar Dhillon, président exécutif et président d'Emerald. « Nous avons conçu ces nouvelles installations ultra-modernes de manière à optimiser la lumière naturelle et en les dotant de systèmes de climatisation modernes et écoénergétiques. Nous utilisons également des données génétiques triées sur le volet provenant de notre vaste banque propriétaire. Nous sommes convaincus que cette dernière est idéalement adaptée pour une culture biologique sous serre et en plein air. Grâce à la combinaison d'une conception d'infrastructure optimisée, d'une génétique soigneusement sélectionnée et d'une exploitation efficace, nous prévoyons de proposer des produits biologiques haut de gamme avec un attrait clairement différencié pour les consommateurs. Nous pensons que la base de coûts de la culture en plein air sera inférieure à celle de la production en serre. Nous prévoyons donc que cela nous permettra d'atteindre notre objectif d'amélioration des marges bénéficiaires. »

La construction de la première serre est achevée ; la construction de la seconde devrait être terminée au 4<sup>e</sup> trimestre ; les 4,85 ha de superficie en plein air sont prêts à être plantés. La production sur les installations doit encore obtenir les approbations municipales, ce à quoi Emerald s'emploie actuellement.

Emerald rapporte également que Punit Dhillon a reçu une habilitation de sécurité de la part de Santé Canada et a été reconduit au conseil d'administration de la société.

Emerald a aussi annoncé avoir émis un total de 4 850 000 options d'achat d'actions à titre d'intéressement ainsi que 350 000 unités d'action assujetties à des restrictions (« UAAR ») pour certains de ses employés et administrateurs, conformément au régime incitatif général de la Société. Ces UAAR doivent être réglées par l'émission de 475 000 actions. Les options seront assujetties aux politiques applicables de la Bourse de croissance TSX.

### **À propos d'Emerald Health Therapeutics, Inc.**

Emerald Health Therapeutics, Inc. est un producteur de cannabis canadien détenteur d'une licence. Sa coentreprise à 50 % Pure Sunfarms implantée en Colombie-Britannique est titulaire d'une licence, et la première de ses deux serres d'une superficie de 102 000 m<sup>2</sup> est entièrement plantée. Le rendement de chaque serre est estimé à plus de 75 000 kg de cannabis par an. L'opération Verdélite d'Emerald réalisée à Saint Eustache, au Québec, est sur le point d'achever la construction d'un site de culture sous serre de 8 200 m<sup>2</sup> et de passer au stade de la production. Emerald a conclu un contrat de production annuelle d'environ 485 ha de chanvre, allant de 2019 à 2022, avec pour objectif d'extraire du cannabidiol à moindre coût. Emerald a conclu des partenariats stratégiques exclusifs aux fins d'extraction à grande échelle et d'encapsulation en gélules souples, ainsi que des technologies exclusives visant à étendre la biodisponibilité des cannabinoïdes. Son équipe est très expérimentée dans le domaine des sciences de la vie, du développement de produits, de l'agroéconomie à grande échelle et du marketing, et se consacre principalement à la mise au point de produits exclusifs et à haute valeur ajoutée à base de cannabis destinés à un usage médical et à la consommation adulte.

Emerald fait partie du [groupe Emerald Health](#), qui représente un large éventail d'entreprises spécialisées dans le développement de produits pharmaceutiques, botaniques et nutraceutiques dans le but d'apporter des bienfaits d'ordre médical et de bien-être en interagissant avec le système endocannabinoïde du corps humain.

\* représentant 50 % de la production de la coentreprise Emerald

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site [www.emeraldhealth.ca](http://www.emeraldhealth.ca) ou contacter :

Rob Hill, Directeur financier au  
(800) 757 3536 Poste n° 5

Relations avec les investisseurs d'Emerald  
(800) 757 3536 Poste n° 5  
[invest@emeraldhealth.ca](mailto:invest@emeraldhealth.ca)

*Ni la Bourse de croissance TSX, ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de*

croissance TSX) n'assume la responsabilité du caractère adéquat ou exact du présent communiqué.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives : certaines déclarations formulées dans ce communiqué de presse, qui ne sont pas des faits historiques, sont des déclarations prospectives et sont soumises à d'importants risques, incertitudes et hypothèses, tant généraux que spécifiques, qui donnent à penser que les résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement de nos attentes exprimées ou sous-entendues par lesdites déclarations prospectives. Lesdites déclarations incluent la construction d'installations et la concession de licences à ces installations ; la demande du marché ; la capacité de production et de traitement des diverses installations ; l'agrandissement des installations ; l'obtention des permis municipaux et des approbations réglementaires ; la vente des produits ; la réception des livraisons de chanvre ; et les coûts de production prévus.

Nous ne pouvons pas garantir que les déclarations prospectives se matérialiseront, et les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes liés, entre autres, à des modifications de la législation et de la réglementation ; aux changements de gouvernement ; à l'incapacité à obtenir les approbations réglementaires ; à l'incapacité à obtenir le financement nécessaire ; aux résultats des activités de production et de vente ; aux coûts de construction ; aux résultats de la recherche scientifique ; aux changements réglementaires ; aux variations des prix et des coûts des intrants ; à la demande de main-d'œuvre ; à la demande de produits ; au fait de ne pas obtenir des contreparties qu'elles remplissent leurs obligations contractuelles ; ainsi qu'aux facteurs de risque décrits dans le formulaire d'information annuel de la Société et à d'autres documents réglementaires. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse représentent nos attentes à la date du présent communiqué. Les déclarations prospectives sont présentées dans le but de fournir des informations sur les attentes et les projets actuels de la direction et de permettre aux investisseurs et à d'autres personnes de mieux comprendre notre environnement d'exploitation prévu. Il est rappelé aux lecteurs que ces informations peuvent ne pas être pertinentes pour d'autres fins. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser lesdites déclarations afin de refléter de nouvelles circonstances ou événements inattendus au fur et à mesure qu'ils se produisent, sauf si cela est exigé par la loi en vigueur.



Source: Emerald Health Therapeutics Inc.